

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYRELUY

Nombre de membres			Séance ordinaire du 22 mars 2023
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
18	13	16	<p>L'An deux mil vingt-trois et le vingt-deux du mois de Mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CEYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 16/03/2022.</p> <p>Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, FRAYSSE Chantal, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SAINT-AMON Violaine, SICARD-MAUCLAIR Corinne, TOURNIER Marielle. MM : BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Philippe, MORELLE Claude, THOLLON Stephen.</p> <p>Excusés : Mme DELSOL Sandrine, DELMAS Floriane - M. JOUHANNEAU Alexandre, LAFFITTE Frédéric, STEMMELEN Fredy.</p> <p>Procuration : Mme DELSOL Sandrine à FRAYSSE Chantal, M. LAFFITTE Frédéric à DARRIEULAT Gilles, STEMMELEN Fredy à LAFFITTE Philippe.</p> <p>Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FRAYSSE Chantal a été nommée secrétaire de séance.</p>
Vote			
<p>Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :</p> <p>Et publication ou notification du :</p>			

2023DEL014 – CREATION DE POSTE

Par délibération du 30 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet. L'agent nommé sur ce poste en qualité de stagiaire a décidé de démissionner au 1^{er} mars 2023. Après une redéfinition des moyens, Monsieur le maire propose de laisser ce poste vacant

En complément il propose de créer à compter du 1^{er} avril 2023, un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non complet (19,5 heures hebdomadaires) pour remplir des missions d'agent polyvalent au sein des services techniques communaux, avec une dominante « espaces verts ». Cet agent effectuera l'emploi du temps suivant : Lundi Mardi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H15, Mercredi 8H00-12H00.

Ce poste pourra être pourvu par recrutement direct.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la création à compter du 1^{er} avril 2023 d'un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non complet (19,5 heures hebdomadaires) qui pourra être pourvu par recrutement direct.
- Autorise Monsieur le maire à procéder au recrutement,
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

En mairie le 23/03/2023

Le Maire,
Philippe LAFFITTE



La Secrétaire de Séance,
Chantal FRAYSSE

